

Délibération n°2024-10-17-21-CA

Relative à l'actualisation du périmètre des opérations sur recettes
fléchées de l'établissement

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2015/10/27-08 du Conseil d'administration en date du 27 octobre 2015 relative à la définition des recettes fléchées de l'établissement,

Considérant que la Direction générale des Finances publiques et la Direction du Budget ont développé un nouvel outil destiné à remplacer l'Infocentre, nommé Infinoé (INformation FINancière des Opérateurs de l'État), qui sera déployé au dernier trimestre de l'année 2024,

Considérant que l'outil Infinoé vise à automatiser et centraliser la collecte des budgets exécutoires par l'ensemble des organismes publics nationaux (OPN) ainsi que les flux de données budgétaires et comptables en temps réel,

Considérant que ce nouvel outil prend en compte la démarche générale de fiabilisation des informations budgétaires et comptables et de développement de l'auditabilité et de la transparence des comptes,

Considérant que dans le cadre du déploiement d'Infinoé, il apparaît nécessaire d'actualiser le périmètre des opérations sur recettes fléchées de l'établissement, au regard de la volumétrie de l'activité contractuelle et des changements de nature de recette,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE l'actualisation du périmètre des opérations sur recettes fléchées pour l'établissement, établie comme suit :

- Opérations plan campus (Aix et Luminy) ;
- Contrat de Plan Etat-Région (CPER) ;

- Contrats supérieurs à 100 000 euros à justifier, pour tout le périmètre de l'établissement

Article 2:

Le détail des modifications effectuées est précisé en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (19 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions)

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 18 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : 21 OCT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le :

21 OCT. 2024